

La soutenance de mémoire de Master en sciences sociales
- *pilier géographie* - de

Monsieur Justin PAROZ

LES ROLES ET ENJEUX DE L'ALCP POUR LA MAIN- D'ŒUVRE DANS L'AGRICULTURE SUISSE

aura lieu le

16 juin à 9h30

dans l'alvéole B.1.48 (FLSH).

Directeur de mémoire : Monsieur Etienne PIGUET
Expert : Monsieur Emmanuel CHARMILLOT

Résumé :

Entré en vigueur en 2002, l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union Européenne (ALPC) a remplacé le régime migratoire des saisonniers, en même temps qu'il augmentait la liberté et la mobilité des ressortissants des Etats signataires. Alors que l'agriculture suisse a recourt chaque année à un nombre croissant de travailleurs provenant de l'immigration, représentant aujourd'hui légèrement plus du 50% des employés extrafamiliaux, ce travail de mémoire aborde les rôles et les enjeux de l'ALCP pour (et sur) la main-d'œuvre dans ce secteur.

En se basant sur des données statistiques produites par l'Office fédéral de la statistique, du Secrétariat d'Etat à l'économie et du Secrétariat d'Etat aux migrations. Mais également sur des témoignages d'acteurs du monde agricole. Ce travail explore l'influence, encore peu étudiée, d'un tel accord sur l'emploi – sa composition et son organisation – d'un secteur jugé essentiel pour le pays, mais en perte de vitesse depuis des décennies.

A travers une entrée par le marché du travail, ce travail mobilise trois concepts : la flexibilité, le marché du travail dual et le *Spatial fix 2*, permettant d'approcher deux axes de recherches. (1) L'évolution des effectifs de travailleurs suisses et provenant des pays signataires de l'accord, dans le secteur agricole. (2) L'influence de la main-d'œuvre étrangère sur le degré de flexibilité du travail proposé dans ce secteur.

Les résultats de l'étude démontrent que l'immigration vers le secteur agricole helvétique est dictée par une demande de main-d'œuvre, ne s'expliquant pas par un accroissement de l'emploi, mais qui répond à des logiques de transformations structurelles, sans qu'un effet d'évincement de la main-d'œuvre indigène soit observé. Ainsi, les dispositions prévues par l'ALCP semblent avoir contribué à un renforcement de l'immigration dans cette branche. En se penchant sur les types d'autorisations de séjours délivrés aux travailleurs agricoles et leur répartition, notamment en fonction des provenances, cette étude montre également que l'ALCP a modifié la nature et la structure de l'immigration vers ce secteur. Finalement, les phases d'élargissements de l'ALCP – autrement dit, du bassin de recrutement autorisé – à des nouveaux Etats présentant un différentiel économique plus important avec la Suisse, ont aussi un impact sur l'immigration à destination de l'agriculture suisse. Elles sont, par ailleurs, essentielles à la branche actuellement. Néanmoins, cette étude soulève certaines limites à une ouverture illimitée de l'espace de recrutement.

Les logiques de recrutement et d'utilisation de la main-d'œuvre étrangère, sous l'ère de la libre circulation, présentant un nombre important d'enjeux dérivés de nos axes de recherche, ou parallèles à ceux-ci – qui n'ont pu être traités ici – ce travail se termine par une conclusion proposant des pistes de réflexions pour des futures recherches.